

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS Conseil Communautaire du 20 décembre 2021

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 15/12/2021

Présents : 30

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 34

Pour: 32

Contre: 0

Abstentions: 2

Présents : Suzanne AUSSET, Marc BENECH, Benjamin BONY, Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Pierre CINQUALBRES, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Pascal ESCURE, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Agnes GAILLARD, Laurent GENEIX, Elise LAJARRIGE, Jean-Louis LAYAC, Christian LUSSERT, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marie-Pierre PARSOIRE, David PEYRAL, Albert ROCHETTE, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Bernard VEYSSIERE

Représentés: Jacques DELSUC par Pascal TERRAIL, Andre DUJOLS par Pierre MENNESSON, Bruno FILIOL par Patrice FALIES, Jean-Claude REBEYRE par Jean-Pierre CINQUALBRES

Excusés: Pierre DUPONT, Christian FOURNIER*, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE

Absents: Cecile BADUEL, Emilie BROQUERIE, Gerard CHANCEL, Didier GIRBES, Rene LAVERGNE, Claude RIBEYROTTE

Secrétaire de séance: Francois DESCOEUR

Objet: Redevances SPANC 2022 - DECC_2021_035

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la communauté de communes gère un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il précise qu'auparavant, le service était équilibré par la perception des redevances et de subventions de l'Agence de L'eau sur les contrôles d'assainissement individuel. L'Agence de l'Eau a décidé de mettre fin à ces subventions. Dans ce cadre, il convient de revaloriser les redevances contrôles d'ANC.

Les tarifs cibles sont les suivants et le Président propose un lissage sur deux années:

	Tarifs cibles 2023	Tarifs 2022 proposés
Contrôle RF assainissement existant	120€	105€

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2021
015-241501139-20211220-DECC_2021_035-DE

Contrôle assainissement neuf	220€	188€
Contrôle pour vente	200€	200€
Contrôle ASL	350€	333€

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident de valider le lissage

Décident de fixer les tarifs applicables de redevances SPANC de la manière suivante pour l'année 2022 :

- 105€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 188€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf.
- 200€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière
- 333€ pour le contrôle d'une installation d'ASL, à facturer à l'ASL

Décident, en refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, de facturer le double des frais de contrôle et de modifier le règlement du SPANC en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___</p>

<p>RF SOUS PREFECTURE DE MAURIAC</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2021 015-241501139-20211220-DECC_2021_035-DE</p>